

Composition du bureau « la porte dans les bois »

Qualité	NOM ET PRENOM	Nationalité	Date et Lieu de naissance	Domicile	profession
Président	GIBERT CLAUDE	française	29/06/1963 Moissac (82)	« Métou bas » 82110 ste juliette	agriculteur
Vice— président	ALBIAC PASCAL	française	23/06/1967 Cahors (46)	« sarrouilla » 82110 ste juliette	agriculteur
Secrétaire	DESSEAUX –GIBERT MO- NIQUE	française	29/05/1957 Agen (47)	« Métou bas » 82110 Ste juliette	secrétaire
Secrétaire adjoint	FIORETTI CHANTAL	française	16/8/1963 Villeneuve S/Lot (47)	« la croux » 82110 ste juliette	employée
Trésorier	BACH JEAN—PAUL	française	30/10/1941 Cahors (46)	« la martille » 82110 Bouloc	retraité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE CASTELARRASIN

BUREAU DES ASSOCIATIONS

44, rue de la Fraternité

B.P. 73

Dossier suivi par M. Faigas

Tél : 05.63.32.82.67 ou 71

jean-denis.faugas@arm-et-garonne.pref.gouv.fr

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W821001193

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association :

Vu le décret du 16-Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée :

Le sous-préfet de Castelarrasin

donne récépissé à Monsieur le Président

d'une déclaration en date du : 02 décembre 2009

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

LA PORTE DANS LES BOIS

dont le siège social est situé : lieu-dit la Botzière

82110 Sainte-Juliette

Decision prise le : 06 novembre 2009

Pièces fournies :

Statuts

Liste dirigeants

Castelarrasin, le 02 décembre 2009

Le sous-préfet,
Pour le Sous-préfet,
Le Secrétaire général,

Jean-Claude GUARDOS

Lot du 1^{er} juillet 1901, article 5 - al. 5, et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements doivent être présentés aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

NOTA :

Le présent acte est enregistré au greffe de la sous-préfecture de Castelarrasin, le 02 décembre 2009.

Le présent acte est enregistré au greffe de la sous-préfecture de Castelarrasin, le 02 décembre 2009. L'impression au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration dans les associations dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat. L'article 46 de cette loi veut garantir un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.